

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 24 octobre 2017, de 19 h 30 à 21 h 18, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Édith Dubé
Martine Duquet
Carmen Nicole
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-17-10-24-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
Séance ordinaire du mardi 24 octobre 2017 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Présentation du rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2016-2017 par l'auditrice externe
 - 5.2- État des taxes qui restent dues par les propriétaires
 - 5.3- Affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2017-2018
 - 5.4- Délégation à l'Association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2017-2018
 - 5.5- Amendement à l'acte d'établissement de l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier) 2017-2018
 - 5.6- Nomination d'un(e) représentant(e) de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à la Table de développement social de la MRC de Montmagny
 - 5.7- Adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales
 - 5.8- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Marelle (Beaumont) (2018)
 - 5.9- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique / électricité pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Marelle (Beaumont) (2018)
 - 5.10- Adjudication du mandat de services professionnels en structure et génie civil pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Marelle (Beaumont) (2018)
 - 5.11- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)
 - 5.12- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique/électricité pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)
 - 5.13- Adjudication du mandat de services professionnels en structure et génie civil pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique – Comptes rendus de la rencontre du 2 juin 2017 et de la rencontre du 9 septembre 2017
 - 6.5- Comité de répartition des ressources
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre du Ministre – Programme de formation en entreprise et récupération au Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse (CFER)
 - 7.2- Lettre du Ministre – Réflexion approfondie portant sur les frais exigés aux parents
 - 7.3- Lettre de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli – *Appui à la Municipalité de Saint-Damase pour le transport scolaire*
 - 7.4- Lettre de la Direction de la formation professionnelle du MÈES – Programme d'études *Abattage et façonnage des bois (DEP 5189) et Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)*

7.5- Lettre du Ministre – Projet *La robotique pour augmenter la persévérance et la réussite des EHDAA*

- 8.- RÉGIE INTERNE
- 9. SUJETS DIVERS
- 10.- DOCUMENTATION
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-17-10-24-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Jacques Thibault, propriétaire d'une terre agricole à Saint-Nérée, souhaite obtenir des renseignements supplémentaires sur l'état financier de la commission scolaire. Plus spécifiquement, des précisions sur son compte de taxes scolaires. M. Thibault questionne le fait qu'à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud il n'y a pas eu de baisse du taux de taxation scolaire (taux de 0,35 \$) comparativement à d'autres commissions scolaires qui ont vu leur taux de taxation se maintenir, voire diminuer.

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, explique le concept de l'atteinte du produit maximal de taxe et que chaque commission scolaire doit établir son taux de taxation en ne dépassant pas son produit maximal de taxe calculé par le MÈES. Le taux établi varie d'une commission scolaire à l'autre en fonction de l'évaluation uniformisée des immeubles sur son territoire.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Présentation du rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2016-2017 par l'auditrice externe**

Mme Ilda Lemay, vérificatrice externe de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers 2016-2017 et les résultats des travaux d'audit pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2017.

5.2- **État des taxes qui restent dues par les propriétaires**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE pour ce faire, le directeur général doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par les membres du conseil des commissaires (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées avant le début du mois de novembre (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CC-17-10-24-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud approuvent l'état des taxes scolaires qui restent dues tel qu'indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

5.3- Affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le montant de l'affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) est basé sur un critère *per capita* de 0,24 \$/élève pour la population de chaque organisme scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours;

ATTENDU QUE cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), conformément aux lettres patentes de cette dernière.

CC-17-10-24-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la commission scolaire paie au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) une affiliation de 1 747,44 \$ basée sur un critère *per capita* de la population étudiante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, et ce, au 30 septembre 2017.

Adopté.-

5.4- Délégation à l'Association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) a soumis à notre attention;

ATTENDU QUE ces délégués sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision du Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

CC-17-10-24-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud mandatent monsieur Francis Nadeau (primaire) et madame Marcelle Dion (secondaire) à titre de délégués auprès du Réseau du sport du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté.-

5.5- Amendement à l'acte d'établissement de l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier) 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la politique de maintien et de fermeture des écoles;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud* de 2017-2018 à 2019-2020.

ATTENDU la résolution n° CC-17-05-23-03 adoptée à la séance ordinaire du 23 mai 2017 autorisant que cinquante et un (51) actes d'établissement soient délivrés pour l'ensemble des écoles et des centres du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE dix (10) élèves sont inscrits au Service Passe-Partout à l'école de la Ruche-De Lanaudière de Saint-Vallier pour l'année scolaire 2017-2018.

CC-17-10-24-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'acte d'établissement de l'école de la Ruche-De Lanaudière de Saint-Vallier 2017-2018 soit amendé pour y faire l'ajout de l'ordre d'enseignement préscolaire.

QUE la résolution n° CC-17-05-23-03 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.6- Nomination d'une représentante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à la Table de développement social du territoire de la MRC de Montmagny

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la lettre de monsieur Guy Drouin, directeur de la Corporation de développement communautaire (CDC) du territoire de Montmagny datée du 26 juin 2017 et annonçant la mise en place de la Table de développement social;

ATTENDU QUE le mandat de la Table de développement social du territoire de la MRC de Montmagny rejoint une facette importante de la mission de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à titre de partenaire de la MRC de Montmagny, souhaite participer à la Table de développement social.

CC-17-10-24-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Martine Caron, directrice à l'école Saint-Pie-X de Montmagny, soit nommée à titre de représentante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à la Table de développement social du territoire de la MRC de Montmagny;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, adresse une lettre à monsieur Guy Drouin, directeur de la Corporation de développement communautaire (CDC) du territoire de Montmagny, l'informant de la nomination de madame Martine Caron.

Adopté.-

5.7- Adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les élections scolaires prévues au mois de novembre 2018;

ATTENDU l'autorisation du Ministre, reçue le 15 mai 2017, permettant à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de conserver trois (3) circonscriptions électorales de plus, pour un total de douze (12);

ATTENDU la résolution n° CC-17-05-23-07 *Adoption du projet de division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales*;

ATTENDU l'avis public diffusé le 31 mai 2017;

ATTENDU QU'à la suite de la diffusion de l'avis public, la commission scolaire n'a reçu aucune opposition à son projet de division du territoire en circonscriptions électorales.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent la division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en douze (12) circonscriptions électorales et que la carte de la division du territoire fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud achemine la présente résolution au Directeur général des élections du Québec.

Adopté.-

5.8- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Marelle (Beaumont) (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet d'agrandissement et réaménagement de l'école de la Marelle (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 septembre 2017 étaient toutes conformes;

Firmes	
Atelier D, architecture & design Laflamme	Gagnon, Letellier, Cyr, Mathieu & associés
Bilodeau Baril Leeming + Leclerc associés	Nivo 9 architectes inc.
Bouchardeau Buissières Carrier architectes	Onico inc.
Brigad Architecture Design inc.	Planidesign inc.
Consortium Cuatro Architecture +CCM2	Robitaille Larouche Déry + ABCP architecture
Delort & Brochu, architectes	St-Gelais Montminy et associés architectes

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, il est proposé de retenir la firme ayant obtenu la plus haute note soit Brigad Architecture Design inc.

CC-17-10-24-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme Brigad Architecture Design inc. ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'école de la Marelle (2018);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique / électricité pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Marelle (Beaumont) (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en mécanique/électricité dans le cadre du projet d'agrandissement et réaménagement de l'école de la Marelle (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 septembre 2017 étaient toutes conformes;

Firmes	
Bouthillette Parizeau inc.	Norda Stelo inc.
Cima + s.e.n.c.	SNC-Lavalin inc.
EQIP Solutions Expert-Conseils inc.	Stantec Experts-Conseils ltée
LGT inc.	WSP Canada inc.
Les Services EXP inc.	

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, il est proposé de retenir la firme ayant obtenu la plus haute note soit LGT inc.

CC-17-10-24-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme LGT inc. ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement et réaménagement de l'école de la Marelle (2018);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.10- Adjudication du mandat de services professionnels en structure et génie civil pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Marelle (Beaumont) (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en structure et génie civil dans le cadre du projet d'agrandissement et réaménagement de l'école de la Marelle (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 septembre 2017 étaient toutes conformes;

Firmes	
Cima + s.e.n.c.	Norda Stelo inc.
EQIP Solutions Experts-Conseils inc.	SNC-Lavalin inc.
LGT inc.	Stantec Experts-Conseils ltée
Les Services EXP inc.	

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, il est proposé de retenir la firme ayant obtenu la plus haute note soit Norda Stelo inc.

CC-17-10-24-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme Norda Stelo inc. ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement et réaménagement de l'école de la Marelle (2018);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.11- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 septembre 2017 étaient toutes conformes;

Firmes	
Bilodeau Baril Leeming + Leclerc associés architectes	Nivo 9 architectes
Bouchard Buissières Carrier architectes	Onico Architecture
Brigad Architecture Design	Robitaille Larouche Déry + ABCP architectes
Cuatro Architecture + CCM2	St-Gelais Montminy et associés

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, il est proposé de retenir la firme ayant obtenu la plus haute note soit Brigad Architecture Design inc.

CC-17-10-24-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme Brigad Architecture Design ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.12- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique / électricité pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en mécanique/électricité dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 septembre 2017 étaient toutes conformes;

Firmes	
Bouhillet Parizeau inc.	Les Services EXP inc.
CIMA + s.e.n.c.	SNC-Lavalin inc.
EQIP Solutions Expert-Conseils inc.	Stantec Expert-conseils Itée
LGT inc.	WSP Canada inc.

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, il est proposé de retenir la firme ayant obtenu la plus haute note soit LGT inc.

CC-17-10-24-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme LGT inc. ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018);

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.13- Adjudication du mandat de services professionnels en structure et génie civil pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en structure et génie civil dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 septembre 2017 étaient toutes conformes;

Firmes	
CIMA + s.e.n.c.	Norda Stelo inc.
EQIP Solutions Expert-Conseils inc.	SNC-Lavalin inc.
Les Services EXP inc.	Stantec Experts-Conseils ltée
LGT inc.	

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, il est proposé de retenir la firme ayant obtenu la plus haute note soit CIMA + s.e.n.c.

CC-17-10-24-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme CIMA + s.e.n.c. ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018).

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Mme Édith Dubé, commissaire-parent, présente les principaux points traités à la première rencontre tenue le 16 octobre 2017, entre autres, l'élection des membres de l'exécutif, nomination des représentants et substituts aux divers comités, rapport du président, *Loi sur l'instruction publique*, budget annuel, adoption des règles de régie interne, priorités 2017-2018, formation du conseil d'établissement.

6.2- Comité consultatif du transport

La première rencontre est prévue le 9 novembre 2017.

6.3- Comité EHDAA

La première rencontre est prévue le 1^{er} novembre 2017.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Le directeur général, M. André Chamard, présente et commente les comptes rendus de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 2 juin et de la rencontre du 9 septembre 2017.

6.5- Comité de répartition des ressources

Ce point sera traité à la rencontre du comité plénier.

7. INFORMATIONS

7.1- Lettre du Ministre – Programme de formation en entreprise et récupération au Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse (CFER)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre confirmant la reconduction du Programme de formation en entreprise et récupération au CFER de Bellechasse.

7.2- Lettre du Ministre – Réflexion approfondie portant sur les frais exigés aux parents

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre enjoignant les associations de commissions scolaires et la Fédération des comités de parents à prendre part à une réflexion approfondie portant sur les frais exigés aux parents.

7.3- Lettre de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli – Appui à la Municipalité de Saint-Damase pour le transport scolaire

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli en appui à la Municipalité de Saint-Damase dans le dossier du transport scolaire.

7.4- Lettre de la Direction de la formation professionnelle du MÉES – Programme d'études *Abattage et façonnage des bois (DEP 5189)* et *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)*

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue de la Direction de la formation professionnelle du MÉES annonçant que les ententes permettant d'offrir les programmes d'études *Abattage et façonnage des bois (DEP 5189)* et *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)* n'ont pas été approuvées par le Ministère.

7.5- Lettre du Ministre – Projet *La robotique pour augmenter la persévérance et la réussite des EHDAA*

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre annonçant que le projet *La robotique pour augmenter la persévérance et la réussite des EHDAA*, présenté dans le cadre de la mesure *Projet de développement en adaptation scolaire 2017-2018*, a été retenu.

8. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

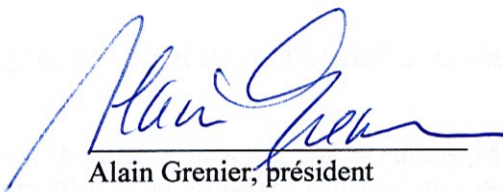
Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

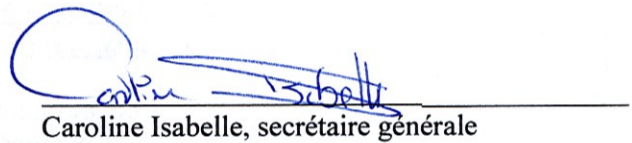
CC-17-10-24-15

Il EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 18.



Alain Grenier, président



Caroline Isabelle, secrétaire générale

